

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Plus de 98 % des bouteilles et bocaux en verre collectés en Belgique

#### En Europe, plus des ¾ sont utilisés comme matière première dans le cycle « de bouteille à bouteille »

Bruxelles, le 26 mars 2013

Selon les dernières données du recyclage du verre (1) – publiées à ce jour par la Fédération Européenne du Verre d’Emballage (FEVE) – nous pouvons annoncer que le pourcentage de recyclage de verre creux au sein de l’Europe est passé pour la première fois au-delà du seuil de 70 %. Cela signifie que plus de 11 millions de tonnes ont été collectés pour le recyclage en 2011.

Ce résultat est en grande partie la conséquence d’efforts importants réalisés par tous les membres de l’Union européenne au cours des dernières années pour atteindre l’objectif de 60% de recyclage du verre. Ce niveau a d’ailleurs été atteint avant 2008 par les pays concernés. Certains d’entre eux ont enregistré des résultats particulièrement remarquables. D’autres pays sont en voie d’atteindre l’objectif dans les délais fixés, tandis que pour certains, des efforts peuvent encore être fournis (2).

La Belgique est numéro 1 pour le recyclage du verre creux. Aujourd’hui, sur base des données de Fost Plus, organisme en charge de la collecte du verre creux, la Belgique atteint un taux de recyclage de plus de 98 %.

L’ensemble des acteurs du cycle fermé du verre ont contribué à ces bons résultats. D’une part, l’industrie du verre a conçu, fabriqué et commercialisé des récipients en verre pouvant être facilement réutilisés dans un cycle fermé et une communication adéquate des bonnes pratiques de recyclage a été faite aux consommateurs.

D’autre part, la collecte et les systèmes de traitement se sont aussi développés et progressivement améliorés, tandis que le public a été conscientisé de l’importance d’une meilleure collecte du verre (en qualité et quantité). Les bouteilles de verre usagées sont une ressource précieuse et devraient être correctement collectées par des flux séparés.

Selon Stefan Jaenecke, Président de FEVE « *Le secteur n’a aucun problème pour absorber plus de verre recyclé à condition que celui-ci soit de haute qualité. Le recyclage du verre est la composante clé de l’économie circulaire – car le recyclage ferme le cycle. Le recyclage du verre permet d’économiser des matières premières et de l’énergie et réduit les coûts de production.* »

Composé de minéraux naturels abondants dans la nature – le sable, la soude et le calcaire – le verre est un matériau 100 % recyclable, fabriqué via un processus unique sous un même toit. Chaque fois qu’une bouteille ou un bocal est recyclé, de l’énergie et des matières premières sont économisées et il y a une réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. 80 % du verre collecté pour le recyclage est utilisé à maintes reprises pour produire de nouvelles bouteilles de verre dans un système de cycle fermé.

En 2011, par le recyclage du verre au sein de l’Union européenne (3) :

- Plus de 12 millions de tonnes de matières premières (sable, soude, calcaire) ont été économisés
- Plus de 7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> ont été évitées, correspondant à l’émission de 4 millions de voitures sur la route
- Une économie d’énergie dans le four de 2,5 % pour chaque 10 % de verre recyclé ajouté

Des efforts doivent encore être réalisés pour collecter les 30 % restants qui sont actuellement gaspillés et pour promouvoir une économie circulaire. Ceci correspond à la vision ambitieuse de la Commission européenne pour construire une société “zéro déchet” et « ressource efficace ».

D’après la Secrétaire général de FEVE, Adeline Farrelly, *«Le verre est un mono-matériau n’exigeant pas de barrière supplémentaire pour préserver les aliments et les boissons. En outre, sa recyclabilité à l’infini constitue une propriété fondamentale»*. Elle ajoute : *« Nous sommes favorables à une législation appropriée reconnaissant et stimulant le vrai recyclage »*.

---

<sup>(1)</sup> Publié sur [www.feve.org](http://www.feve.org). Ces chiffres moyens sont publiés comme des estimations de l’industrie basées sur les dernières données disponibles au niveau nationale.

<sup>(2)</sup> Les délais pour atteindre l’objectif de 60 % variant de 2008 à 2015 selon les états membres de l’U.E. , définis par la directive emballage et déchets d’emballage de la commission européenne (Journal Officiel de la Commission européenne L 365 , 31/12/1994).

<sup>(3)</sup> Basée sur FEVE LCA. See [www.feve.org](http://www.feve.org)

**Pour plus d’informations vous pouvez prendre contact avec :**

**Michael Delle Selve**, Senior Communications Manager, Fédération européenne du verre d’emballage  
- E-mail: [m.delleselve@feve.org](mailto:m.delleselve@feve.org), Tel: +32 (0)2 536 00 82; +32 475 52 24 58

**Ir. Emilie Butaye** Conseiller en environnement et énergie - Fédération de l’Industrie du Verre asbl –  
E-mail : [emilie.butaye@vgi-fiv.be](mailto:emilie.butaye@vgi-fiv.be), Tel : +32 (0)2 542 61 29